

## Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 222-2018

Type d'intervention: Interpellation

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2018.RRGR.640

Déposée le: 28.10.2018

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Etter (Treiten, PBD) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui

Urgence accordée: Non 22.11.2018

N° d'ACE: du

Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Classification: –



### Pourquoi ne pas remplacer la branche Ouest par une tangente Seeland?

La branche Ouest prévue à Bienne est très contestée parmi la population. La variante prévue occasionne par ailleurs des coûts très élevés. Les problèmes de circulation au nord du lac de Bienne seront loin d'être réglés même si l'on construit la branche Ouest. Il faudra encore réaliser ultérieurement un raccordement jusqu'à la jonction de La Neuveville.

Une autre possibilité, très intéressante et probablement moins coûteuse, consisterait à développer le raccordement via l'A6 en direction de Lyss et de réaliser une nouvelle variante de la tangente Seeland de Lyss jusqu'à Chiètres. Cela permettrait de résoudre durablement les problèmes de circulation de la région, et probablement à moindre coût. Le canton de Fribourg a d'ailleurs déjà donné la plus haute priorité au contournement de Chiètres et de Fräschels.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Comment les flux de circulation ont-ils évolué dans la région du Seeland depuis l'ouverture de la branche Est ?
2. Dispose-t-on depuis l'ouverture de la branche Est à Bienne de résultats de comptages routiers sur l'axe Lyss – Chiètres, en particulier pour les poids lourds ?

3. Le Conseil-exécutif est-il disposé à étudier une variante « A6 – tangente Seeland » ?
4. Le Conseil-exécutif a-t-il rouvert la discussion avec le canton de Fribourg concernant les tracés possibles d'une nouvelle édition de la tangente Seeland ?
5. La tangente Seeland figure-t-elle parmi les routes nationales dans le cadastre RDPPF de la Confédération ?
6. Au vu des données actuellement disponibles, à combien le Conseil-exécutif estime-il les coûts du développement de l'A6 Bienne – Lyss et de la construction d'une tangente Seeland selon le projet imaginé à l'époque ?
7. Le Conseil-exécutif est-il prêt à étudier les possibilités de financement d'une telle variante avec la Confédération (comme chacun sait, l'A6 a été prise en charge par la Confédération, qui prévoit un élargissement à 4 voies) ?
8. Selon le Conseil-exécutif, quels sont les avantages et les désavantages d'une telle solution par rapport à la branche Ouest à Bienne ?

Motivation de l'urgence : Les discussions concernant la branche Ouest battent leur plein. Il faut se hâter d'étudier la variante « Tangente Seeland » avant que plus d'argent encore ne soit investi dans la planification à Bienne.

Destinataire

- Grand Conseil